

Entreprise :
Adresse :
Tél. : / Mail :
Site internet :

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL À CIRCULATION FORCÉE, EN CLIMAT TROPICAL

COMMENT UTILISER CETTE FICHE ?

Les fiches de réception OMBREE ont vocation à faciliter le processus de réception des travaux de rénovation énergétique. Chaque fiche de réception présente quelques points importants à aborder entre l'entreprise et le client lors de la réception de travaux relatifs à un ouvrage donné.

Cette liste de points de réception est proposée à titre indicatif. Elle n'a pas vocation à être exhaustive.

Cette fiche doit être utilisée en présence des deux parties.

Je soussigné, Monsieur/Madame
agissant en qualité de Maître d'ouvrage (*client*).
après avoir procédé à la visite des travaux exécutés par l'entreprise
au titre du marché faisant objet du devis n° en date du
relatif à des travaux de
à l'adresse

en présence du représentant de l'entreprise :
déclare que : (*Cocher la mention utile*) :

☐ La réception est prononcée sans réserve. ☐ La réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état ci-dessous.

.....
.....
.....
.....

L'entreprise lèvera ces réserves dans un délai de : (*Inscrire le délai ainsi négocié*)

☐ La réception est refusée – différée pour les motifs suivants
.....

Fait à Le

**PROCÈS VERBAL
DE LEVÉE DES
RÉSERVES**



Signatures :

Le maître d'ouvrage (*client*)

L'entreprise

QU'EST-CE QUE LE DEVOIR DE CONSEIL ?

Les professionnels de la construction sont tenus à une obligation de conseil envers leurs clients, dès l'élaboration du devis jusqu'à la réception des travaux. Ils doivent éclairer les clients sur tous les aspects du projet (technique, économique, entretien, etc.). C'est au professionnel de prouver qu'il a bien rempli son devoir de conseil.

LA RÉCEPTION DES TRAVAUX

Retrouvez les détails sur la réception des travaux, les bonnes pratiques et les définitions utiles sur le site de Pergola



POINTS DE RÉCEPTION CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL À CIRCULATION FORCÉE, EN CLIMAT TROPICAL

MISE EN
SERVICE



1 La documentation technique du matériel installé est remise au client.



Constat visuel

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans objet

Commentaire :

2 Le rapport de mise en service de l'installation et les fiches d'autocontrôle sont remises au client.



Constat visuel

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans objet

Commentaire :

3 L'entreprise a expliqué le fonctionnement de l'installation et de l'appoint (si présent).



Constat visuel

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans objet

Commentaire :

4 L'entreprise a transmis les consignes d'entretien et de maintenance de l'installation et proposé un contrat de maintenance annuel.



Constat visuel

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans objet

Commentaire :

5 Le bon de garantie des équipements est remis au client et les garanties sont précisées.



Constat visuel

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans objet

Commentaire :

6 Les points de puisage les plus éloignés a de l'eau chaude, sans risque de brûlure.



Constat visuel

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans objet

Commentaire :

7 Les protections des panneaux solaires, ballon et équipements sont enlevées.



Constat visuel

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans objet

Commentaire :

